

COMMUNE LE VERNET SAINTE MARGUERITE – Le Bourg – 63710 LE VERNET SAINTE MARGUERITE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 11 DECEMBRE 2018 – 20 h 30 – Mairie du Vernet Sainte Marguerite

Présents : Laurent DABERT, Maire, Béatrice CHANDEZON, Jean-Baptiste BELLOT, adjoints, Marie-France GUIEZE, Guylaine DUPUY, Christophe GOMINARD, Franck DACKO et Bernard VANTALON.

Excusée : Marilyne MERLE a donné pouvoir à Guylaine DUPUY

Absent : Eric DE SOUSA

Secrétaire : Marie-France GUIEZE

Rappel de l'ordre du jour :

- Décisions Modificatives
- Délibération sur les tarifs de location de la salle « Marguerite »
- Délibération facturation ARVIS
- Délibération location de matériel
- Compétences de l'ADIT
- Point sur le dossier « adressage »
- Questions diverses

1. DECISIONS MODIFICATIVES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6413	Personnel non titulaire	1 700,00
		Total	1 700,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	739223	Fonds de péréquation des ressources communales...	- 1 700,00
		Total	- 1 700,00

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
<u>16</u>	<u>1641</u>	<u>OPFI</u>	<u>Emprunts en euro</u>	<u>669,00</u>
Total				669,00

CREDITS A REDUIRE

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Opération</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
23	2313	10001	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	669,00
Total				669,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget **EAU** de l'exercice 2018

COMPTES DEPENSES

<u>Opération</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
OPFI	040	2156	Matériel spécifique d'exploitation	5 141,00
	023	023	Virement à la section d'investissement	5 141,00
Total				10 282,00

COMPTES RECETTES

<u>Opération</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
OPFI	021	021	Virement de la section d'exploitation	5 141,00
	042	72	Production Immobilisée	5 141,00
Total				10 282,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget **COMMUNE** de l'exercice 2018

COMPTES DEPENSES

<u>Opération</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
OPFI	040	2313	Constructions	2 220,00
	023	023	Virement à la section d'investissement	2 220,00
Total				4 440,00

COMPTES RECETTES

<u>Opération</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
OPFI	021	021	Virement de la section d'exploitation	2 220,00
	042	722	Immobilisations corporelles	2 220,00
Total				4 440,00

CREDITS A OUVRIR

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
012	6413	Personnel non titulaire	100,00
Total			100,00

CREDITS A REDUIRE

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
014	739223	Fonds de péréquation des ressources communales...	100,00
Total			1 00,00

2. DELIBERATION SUR LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MARGUERITE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs de location de la salle « Marguerite ».

- Pour les habitants du village :
 - 1 WE : 80 euros
 - ½ journée : 40 euros
- Pour les extérieurs au village :
 - 1 WE : 150 euros
 - ½ journée : 80 euros
 - Gratuit pour les associations de la commune
 - Une caution de 300 € est demandée pour les locaux
 - Une caution de 100 € est demandée pour le ménage

3. DELIBERATION FACTURATION ARVIS

Vu l'article L211-7 du Code de l'environnement, la commune du Vernet Sainte Marguerite doit canaliser ces eaux pluviales dans la propriété de monsieur Arvis.

Ce dernier, souhaitant une canalisation souterraine, il s'engage à payer les longueurs correspondant à l'enfouissement du réseau d'eau pluviale.

De ce fait, la commune va facturer à monsieur Arvis, 12 mètres de tube PVC diamètre 160 cm CR 8 pour un montant de 84 € HT.

La recette sera imputée au compte 7087.

4. DELIBERATION FACTURATION DE MATERIEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs de location du matériel communal.

Remorque 10 Tonnes :
Sans rehausse : 40€ / jour
Avec rehausse : 60€ / jour

Une caution de 300€ est demandée pour la location du matériel.

5. Compétences de l'ADIT

Vu les travaux à venir concernant la réfection de la voirie communale,

Vu les divers travaux à effectuer dans les bâtiments publics,

Vu les différentes compétences proposées par l'ADIT,

le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale à compter du 1er janvier 2019 ;

- d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire ou le président de l'EPI à représenter la commune ou l'EPI au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ;

- d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondant à l'offre de service choisie, à savoir : « le forfait à 5€/hbt pour tous les domaines avec SATESE»;

- d'autoriser le maire ou le président de l'EPI à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents.

6. ADRESSAGE

Le 1^{er} volet de l'étude d'un montant de 600 € est signé.

Le nom des rues vient d'être validé.

1. QUESTIONS DIVERSES

- Au sein de la communauté de communes du Massif du Sancy, un référent communal doit être nommé pour l'agriculture et la forêt. Laurent DABERT est désigné référent.

- Une réunion d'information aura lieu le 09 janvier 2019 à 19h à Besse au sujet du SPANC (assainissement non collectif).

- Concernant la mise en place de l'itinéraire de randonnée, inscrit au niveau de la communauté de communes, traversant la commune, il faut répertorier le matériel, le balisage, le mobilier à mettre en place, avant le 08 janvier 2019.

- Le géomètre est passé borner les captages de Saignes et Mareuge ainsi que la propriété de M. Terrasse afin d'établir les actes de vente à la commune.

- La commune va lancer un programme d'échanges de terrain courant 2019. Les habitants intéressés doivent se faire connaître en mairie.

- Point sur la CAF : à partir de 2019 les garderies périscolaires ne bénéficieront plus du financement de la CAF sauf si elles sont transformées en ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Contact est pris avec le Sivom de la Vallée verte pour y remédier.

- Demande de travaux d'enrobé sur du communal par M. Richard EMPIS.